

Parc d'activités

**NORMANDIE
ReSponsable**



**LABELLISATION
MODE D'EMPLOI**



RÉGION
NORMANDIE



NORMANDIE
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT



Parc d'activités

**NORMANDIE
ReSponsable**

Objectif du label : Promouvoir des parcs d'activités normands durables et collectifs en valorisant leurs engagements sociétaux, environnementaux et territoriaux.

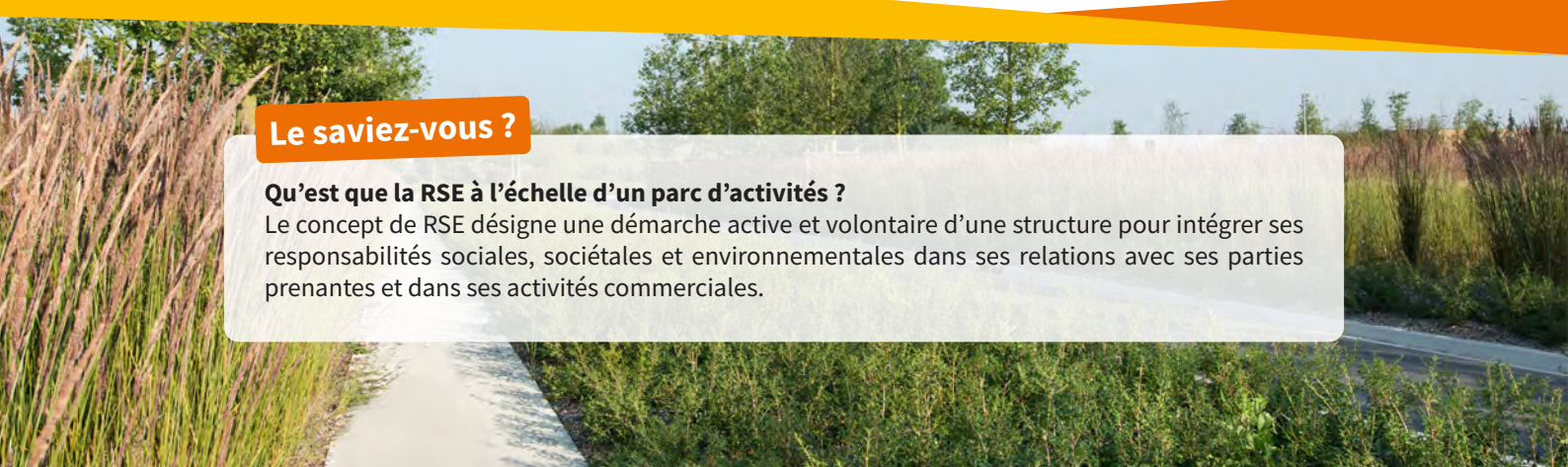
Concevoir les zones d'activités de demain

Les parcs d'activités contribuent fortement au développement économique local. Pourtant, ces zones font l'objet de problématiques diverses : artificialisation du sol, étalement urbain, perte de zone agricole, insertion paysagère, conditions de travail, etc.

Dans ce contexte, les engagements en faveur d'un développement économique équilibré, respectueux de l'environnement et garants d'un cadre de travail de qualité sont des facteurs clés de succès et d'attractivité pour les parcs d'activités de demain.

La Région Normandie place le développement durable au cœur de sa stratégie et de ses préoccupations. Accompagnée par l'Agence de développement pour la Normandie, elle souhaite valoriser les parcs d'activités engagés dans une démarche visant un équilibre entre l'épanouissement des salariés, le respect de l'environnement et le dynamisme de l'économie locale.

La raison d'être de ce label est ainsi d'encourager les actions ambitieuses et exemplaires des parcs d'activités normands pour en faire un nouvel outil d'attractivité sur le plan national et international.



Le saviez-vous ?

Qu'est que la RSE à l'échelle d'un parc d'activités ?

Le concept de RSE désigne une démarche active et volontaire d'une structure pour intégrer ses responsabilités sociales, sociétales et environnementales dans ses relations avec ses parties prenantes et dans ses activités commerciales.

Un label vivant, au plus proche des spécificités locales

Le label comprend une gradation en **3 niveaux de reconnaissance** de l'engagement RSE des parcs d'activités, pour permettre une approche dynamique de la performance et favoriser l'amélioration continue par la mise en place d'actions innovantes en faveur de la responsabilité sociétale. Co-construit dès sa conception en mai 2021, le label pourra évoluer dans les prochaines années pour mieux s'adapter aux typologies des parcs d'activités en Normandie.

Parc d'activités

NORMANDIE
ReSponsable



6 bonnes raisons de candidater !

- 1 Positionner son parc d'activités sur des critères clés de la responsabilité sociétale et identifier les pistes d'amélioration ;
- 2 Obtenir une reconnaissance régionale de l'exemplarité de la démarche RSE de son parc d'activités ;
- 3 Être intégré à une communauté de partage d'expériences, animée via la plateforme collaborative de l'Agence de développement pour la Normandie (ADN), pour s'inspirer des bonnes pratiques ;
- 4 Disposer d'une communication autour du label Normandie ReSponsable ;
- 5 Activer un suivi privilégié de son parc d'activités auprès des Directions de la Région sur les 12 aspects clés (mobilité, promotion de l'emploi, aménagement, préservation de la biodiversité, etc.) ;
- 6 Bénéficier du regard d'un comité d'experts externes pour faire progresser sa stratégie RSE.

Qui peut candidater ?

Le label s'adresse aux structures compétentes sur le territoire normand : collectivités en partenariat avec les concessionnaires, gestionnaires, aménageurs, ou encore associations d'entreprises. Les candidatures groupées sont appréciées, pour leur capacité à fédérer les différents acteurs intervenant dans la stratégie d'un parc d'activités.

La ou les structures répondantes peuvent présenter un parc d'activités pilote en termes de RSE, quelle que soit sa phase d'avancement : parc en création, requalification ou extension. In fine, les EPCI responsables des parcs d'activités, et les associations d'entreprises, le cas échéant, seront labellisés.

Comment être labellisé ?

Chaque année, un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert afin de faire l'objet d'un accompagnement à la rédaction de votre dossier de candidature au label. Un jury examine ces dossiers et décide de l'attribution du label, avec ensuite une validation de la Commission Permanente de la Région. Seuls les dossiers sélectionnés dans le cadre de l'AMI peuvent candidater au label. Le label est attribué pour une durée de 3 ans, à l'issue de laquelle une demande de renouvellement pourra être déposée. Une nouvelle évaluation du dossier mis à jour sera menée pour étudier les axes de progression et les ambitions fixées.

Les lauréats s'engagent à respecter les objectifs du label ainsi que les obligations de communication.

Le cadre de référence et le dossier de candidature sont disponibles à la demande à l'adresse suivante : parc-rse@normandie.fr



Le label Normandie ReSponsable se décline en 3 volets et 12 aspects clés, ancrés dans la réalité des parcs d'activités :

Volet social :

Favoriser le bien-être au travail et l'inclusion par des services et espaces communs de qualité.

- Le bien-être au travail ;
- L'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- La promotion de l'emploi ;
- La montée en compétences ;

Volet environnemental :

Inscrire les parcs d'activités normands dans une démarche de transition écologique et énergétique.

- L'optimisation du foncier, des bâtiments et des infrastructures ;
- La transition énergétique ;
- La préservation de l'environnement ;
- La gestion des déchets ;

Volet gouvernance et animation :

Encourager un dialogue permanent au sein des parcs d'activités

- La concertation et le dialogue entre parties prenantes ;
- La mobilité et l'accessibilité ;
- La transition numérique ;
- Le développement territorial.

Un référentiel exigeant et équilibré

L'évaluation des parcs porte tant sur les actions que sur les ambitions proposées pour répondre aux enjeux de ces différentes thématiques. Le label garantit la prise en compte des 3 volets pour assurer un engagement RSE cohérent. De même, le label ouvre l'opportunité de formuler des stratégies ambitieuses pour encourager l'exemplarité des parcs d'activités normands sur le long terme.

